

*Questions orales***LES FINANCES**

quoi ils sont erronés. Autrement, elle devrait cesser de diffuser de fausses rumeurs pour leurrer les gens âgés.

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, de nombreuses études, y compris le rapport du Réseau des aînés, n'arrivent pas à la même conclusion. Elles disent plutôt que les personnes âgées qui ont un budget serré et qui vivent sous le seuil de la pauvreté ou presque paieront encore plus avec cette taxe de 7 p. 100 sur les produits et services.

Une voix: Les vêtements, les services, les réparations.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je demande aux députés de permettre à la députée de poser sa question.

Mme Phinney: Monsieur le Président, la récupération des pensions coûtera encore plus cher aux retraités, tout comme la taxe de 7 p. 100 sur les produits et services. Quand le gouvernement acceptera-t-il sa responsabilité envers les personnes âgées en leur donnant la sécurité et en leur assurant un niveau de vie convenable? Quand leur promettra-t-il que, une fois le taux fixé à 7 p. 100, il restera à 7 p. 100 et ne montera pas à 9 p. 100 l'an prochain et à 11 p. 100 en 1992?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'entends encore dire que le Parti libéral veut que nous continuions à payer les personnes âgées qui gagnent plus de 50 000 \$ alors que nous n'avons pas les moyens de le faire. La députée se rend certainement compte de l'ampleur du déficit et de la gravité du problème de la dette avec lequel nous sommes aux prises. Beaucoup de personnes âgées m'ont dit qu'elles appuient nos efforts en vue de réduire le déficit. Il faut pour cela que le plus de gens possible fassent leur part.

• (1140)

Dans le cas des personnes âgées, nous avons demandé seulement à celles qui gagnent plus de 50 000 \$ de faire leur part. Ainsi, 4,3 p. 100 des personnes âgées devront remettre, sous forme d'impôt, une partie de leur pension de vieillesse, et seulement 1,8 p. 100 d'entre elles devront remettre la totalité de leur pension. Je crois que c'est là un moyen tout à fait juste de régler ce qui, selon nous, est un problème très grave, soit le problème de la dette nationale.

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

La Cour suprême du Canada a rendu hier à l'unanimité, dans l'affaire Hall, une décision qui autorise les banques à charte à saisir sans préavis et sans tenir compte des autres créanciers éventuels le matériel agricole, les voitures et autres biens appartenant à leurs débiteurs défallants. Cela veut dire qu'il y a deux poids et deux mesures: les banques à charte sont traitées différemment du reste des créanciers canadiens.

Est-ce que le ministre pourrait donner l'assurance à la Chambre qu'il va présenter des modifications à Loi sur les banques qui enlèvent aux banques à charte cet avantage abusif et qui les mettent sur le même pied que tous les autres établissements de crédit, par exemple les caisses populaires et les sociétés de fiducie, en matière de garantie et de saisie?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je prends acte de la demande du député. Il s'agit là d'un jugement très récent, et quand nous aurons pu l'analyser nous ferons connaître notre opinion.

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, ma question supplémentaire porte sur un sujet qui a été décidé il y a un certain temps.

Des milliers de Canadiens ayant signé des billets à ordre à un taux d'intérêt donné, ont constaté par la suite que la banque en avait unilatéralement augmenté le taux. Plusieurs jugements ont déjà ordonné aux banques de rembourser ce trop-perçu qui représenterait de 2 à 3 millions de dollars dans le cas des seuls agriculteurs.

Est-ce que le gouvernement va imposer aujourd'hui même un moratoire à la destruction des documents bancaires, chose que les banques pratiquent pour dissimuler les faits, et quand va-t-il prendre des mesures pour obliger les banques à rembourser ce trop-perçu?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, cette question a déjà fait l'objet de longues discussions ces dernières années. Je pense que le député connaît parfaitement la position adoptée par le gouvernement. Pour ce qui concerne la destruction des documents, la Loi sur les banques fixe des règles précises. Elle prévoit de quatre à dix ans. Le député pourra partici-